

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le sept mai, le Conseil Municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur ROUSSILLON Julien, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : SIMONDANT Martial, ROUSSILLON Julien, CROUZET Rémy, MABILON Sandrine, MILARD Valérie, FAVRE-NOVEL Anne-Sophie, MACIA Stéphanie, NOVO Daniel, LECOMTE LEMOINE Brigitte, LEININGER Baptiste, CALLAMARD Rémy, TRICAUD Frédéric, GUETAT Suzanne et LAVERLOCHERE Jean-Yves.

Absents avec pouvoir : CLERC Edith qui donne pouvoir à MILARD Valérie
PRESSON Julie qui donne pouvoir à MABILON Sandrine
RODRIGUES David qui donne pouvoir à CROUZET Rémy
BLACHE Tanguy qui donne pouvoir à CALLAMARD Rémy

Retardée : LAGER Corine

Secrétaire de séance : CROUZET Rémy

Rédacteur du compte rendu : TRICAUD Frédéric

Ouverture de séance : 20 heures 00

Observations sur le procès-verbal de la séance précédente : Néant.
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance par la lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- **Délibérations** :
 - Décision budgétaire modificative n°1
 - Subventions aux associations 2026
 - Choix gérant bar-restaurant
 - Mise à disposition licence IV
 - Demande de subvention Actee Chene – Audit Energétique groupe scolaire

- Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation
- Informations
- Questions diverses

DELIBERATIONS

Délibération n° D 2026-05-07 / 01

DECISION MODIFICATIVE N°1

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ✓ Vu le Budget Primitif adopté par délibération du Conseil Municipal du 04 mars 2026 ;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits inscrits au budget primitif ne permettent pas l'émission des écritures d'amortissement.

Monsieur le Maire fait lecture des articles et montants concernés et il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer quant aux mouvements de crédits suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Article	Libellé	Montant avant	Montant DM	Montant après
040	28044112	Amortissements subventions équipements	0.00 €	+ 20.00 €	20.00 €
21	2184	Matériel de bureau et mobilier	8 000.00 €	- 20.00 €	7 980.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Article	Libellé	Montant avant	Montant DM	Montant après
042	6811	Dotations aux amortissements	0.00 €	+ 20.00 €	20.00 €
011	60632	Fournitures de petit équipement	12 000.00 €	- 20.00 €	11 980.00 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** les mouvements de crédits tels que proposés,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'en aviser Monsieur le Trésorier de St Marcellin.

Délibération n° D 2026-05-07 / 02

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu le règlement municipal d'attribution des subventions,
Vu l'avis de la Commission vie associative en date du 22 avril 2026,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **FIXE** les subventions « socle » 2026 comme suit :

ASSOCIATION	Montant
Artas Basket Club	100 €
Conscrits d'ARTAS	100 €
Club Soleil d'Automne	100 €
GALA	100 €
ACFC Artas Charantonny Football Club	100 €
ACCA Saint Hubert Artasienne	100 €
AFN Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie	100 €
GVA Gymnastique Volontaire d'Artas	100 €
La Petite Colline	100 €
Mémoire et Patrimoine	100 €
Sou des écoles	100 €
Trait d'Union Artasien	100 €
Souvenir Français	100 €
TOTAL	1 300 €

- **FIXE** les subventions « exceptionnelles » 2026 comme suit :

ASSOCIATION	Montant
Artas Basket Club – Organisation tournoi de basket	1 500 €
Conscrits d'ARTAS	1 500 €
ACFC Artas Charantonny Football Club	1 100 €
Sou des écoles	1 500 €
TOTAL	5 600 €

- **DIT** que les crédits correspondant sont inscrits au budget 2026.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à exécuter la présente délibération et à signer toute pièce s'y rapportant.

Délibération n° D 2026-05-07 / 03

BAR – RESTAURANT Choix du gérant

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 27 août 2021, par laquelle le Conseil Municipal avait décidé de confier la location du bar-restaurant à BENSOUSSAN Audrey, domiciliée 96 chemin des granges 38440 ARTAS.

Monsieur le Maire informe que Madame BENSOUSSAN cède son activité.

Monsieur le Maire propose de retenir la candidature de Monsieur Alexis LOPEZ domicilié 89 rue des Cerisiers 69440 CHAUSSAN et de Monsieur Julien DUFOUR domicilié 51 chemin de la Carrière 38440 BEAUVOIR DE MARC.

Un bail commercial sera établi par acte notarié pour les parcelles AC 342, AC 343 et AC 82.

Le détail des locaux est précisé dans le bail. Le bail sera conclu pour une durée de 9 ans, avec faculté pour le « preneur » et le « bailleur » de donner congé à l'expiration de chaque période triennale.

- Il est entendu que les frais notariés seront à la charge du preneur.
- Le loyer mensuel s'élèvera à 817,92 € pour l'année 2026 et sera perçu à compter du 1^{er} juillet 2026. Il sera révisé au 1^{er} janvier de chaque année selon l'indice de la révision des loyers commerciaux.
- En ce qui concerne la licence IV, le locataire devra s'engager à faire les démarches administratives (déclaration de mutation) auprès de la Mairie et du service des Douanes,

lorsque le bail sera signé. La commune restera propriétaire de la licence IV. Il s'agit en conséquence d'une mise à disposition.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DECIDE** de confier la location du bar-restaurant à Monsieur Alexis LOPEZ domicilié 89 rue des Cerisiers 69440 CHAUSSAN et Monsieur Julien DUFOUR domicilié 51 chemin de la Carrière 38440 BEAUVOIR DE MARC à compter du 1^{er} juillet 2026.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer les pièces nécessaires à la concrétisation de cette location (bail commercial par acte notarié, etc...). Il est entendu que les frais notariés sont à la charge du preneur.

Délibération n° D 2026-05-07 / 04

LICENCE IV

Mise à disposition auprès de Monsieur Alexis LOPEZ et Monsieur Julien DUFOUR

Monsieur le Maire propose de mettre la licence IV (propriété de la commune) à disposition des nouveaux gérants, Monsieur Alexis LOPEZ domicilié 89 rue des Cerisiers 69440 CHAUSSAN et Monsieur Julien DUFOUR domicilié 51 chemin de la Carrière 38440 BEAUVOIR DE MARC, à compter du 1^{er} juin 2026.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ACCEPTE** la mise à disposition de la licence IV à Monsieur Alexis LOPEZ domicilié 89 rue des Cerisiers 69440 CHAUSSAN et Monsieur Julien DUFOUR domicilié 51 chemin de la Carrière 38440 BEAUVOIR DE MARC, à compter du 1^{er} juin 2026.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer les pièces nécessaires à cette mise à disposition et d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

Délibération n° D 2026-05-07 / 05

OBJET : Mise en œuvre du programme CEE ACTEE PRO INNO 66 – AMI CHENE

Considérant l'enjeu que représente aujourd'hui la lutte contre le réchauffement climatique et la nécessité de diminuer le coût énergétique, la maîtrise de la demande en énergie est devenue une préoccupation majeure pour toutes les collectivités.

Les objectifs fixés successivement par les lois Grenelle I et II, puis par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte imposent des obligations de performances énergétiques du patrimoine, des modalités opérationnelles de contrôle du respect de ces exigences, ainsi que des sanctions en cas de non-respect de l'obligation de réduction de niveau de consommation d'énergie finale.

Face à cette situation énergétique et environnementale, et dans un contexte de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, les collectivités sont incitées à s'engager sur la voie de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en œuvre d'une politique de bonne gestion énergétique.

Dans ce cadre, la collectivité souhaite porter le projet suivant : Audit Energétique du groupe scolaire.

Les objectifs principaux du projet sont :

1. Établir un bilan énergétique : Fournir une vision stratégique des investissements énergétiques des collectivités en réalisant un bilan détaillé de leurs bâtiments.
2. Améliorer la performance énergétique : Identifier des scénarios d'amélioration pour optimiser la performance énergétique des bâtiments.
3. Assurer le confort des usagers : Améliorer le confort thermique, notamment en été, et la qualité de l'air intérieur.
4. Faciliter la prise de décision : Aider les maîtres d'ouvrage à décider des investissements appropriés en fournissant des données chiffrées et argumentées.
5. Préparer les demandes d'aides publiques : Utiliser les résultats des audits comme référence pour les demandes de financements publics.
6. Conformité réglementaire : Aider les maîtres d'ouvrage à se conformer aux exigences du Décret Eco-Energie Tertiaire (DEET).

Or, TE38 l'AGEDEN, le SDIS38 et l'intercommunalité SMVIC sont lauréats d'un appel à projet CEE ACTEE PRO INNO 66 – AMI CHENE lancé par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) ayant notamment pour objectif d'apporter un financement aux études énergétiques.

Le projet, « Audit Energétique du groupe scolaire », de la collectivité a été retenu dans le cadre de la convention de Partenariat conclu. Il est alors éligible à un **financement de la part de la FNCCR au titre du Programme ACTEE+ PRO INNO 66 – Fonds CHENE à hauteur de 50 % du coût définitif du projet** figurant sur les justificatifs de dépenses.

Le financement prévisionnel du projet est établi comme suit (une ligne par opération) :

Financement de la FNCCR dans le cadre du programme : CEE ACTEE PRO INNO 66 – AMI CHENE	Reste à charge pour la Collectivité
3 600.00 € HT	3 600.00 € HT

Il est proposé que la collectivité s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre ledit projet retenu par les bénéficiaires lauréats dans le cadre de la convention de Partenariat avec la FNCCR et de demander à TE38, en tant que coordinateur du groupement des bénéficiaires lauréats, l'attribution de la contribution financière au titre du programme CEE ACTEE PRO INNO 66 – AMI CHENE.

Pour ce faire, il est proposé de conclure une convention avec TE38 afin de définir les modalités de mise en œuvre du projet ainsi que les modalités d'attribution et de versement de ladite contribution selon le modèle joint à la présente délibération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DECIDE** de mettre en œuvre à son initiative et sous sa responsabilité le projet, « Audit Energétique du groupe scolaire », retenu dans le cadre de la convention de partenariat conclue entre la FNCCR, TE38 et l'AGEDEN, le SDIS38 et l'intercommunalité SMVIC dans les conditions prévues par la convention ci-annexée ;
- **DEMANDE** à TE38, en tant que coordinateur du groupement de commande des bénéficiaires lauréats, l'attribution de la contribution financière au titre du programme CEE ACTEE PRO INNO 66 – AMI CHENE, dans les conditions prévues par la convention ci-annexée ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention financière pour la mise en œuvre du programme CEE ACTEE PRO INNO 66 – AMI CHENE avec TE38, telle qu'annexée à la présente délibération, ainsi que tous documents relatifs au projet.

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

Vu l'article L2122-22 du code Général des collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2026,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation et notamment :

Le Conseil Municipal est informé des décisions suivantes concernant :

- La prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

TRAVAUX ET CONTRATS EN COURS

DATE	FOURNISSEUR	TRAVAUX / DESCRIPTIF	PRIX TTC
10/04/2026	CEDRIC CREA	DECORATION VITRINES COUPE DU MONDE	860.00 €
10/04/2026	LR SERVICES	ABATTAGE ACACIAS	1 000.00 €
23/04/2026	JARDIN ELISE	FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE	1 507.91 €
24/04/2026	AITPRO	RENOUVELLEMENT LOGICIEL DE SAUVEGARDE	562.30 €

- L'urbanisme, l'instruction et la délivrance des autorisations d'urbanisme et d'utilisation des sols

DECLARATIONS PREALABLES

N° Dossier	Demandeur	Adresse	Objet	Date de la demande	Date de la décision
DP0380152600010	DE FALCO JONATHAN	170 CHEMIN DES COMBETTES	PERGOLA BIOCLIMATIQUE	10/02/2026	DEFAVORABLE 2026-059 30/03/2026
DP0380152600017	GUILLEM BRUNO	360 RUE DU METRAS LOT 21 – LE PETIT BOIS SUD	CLOTURE + MUR	05/03/2026	FAVORABLE 2026-058 14/04/2026
DP0380152600021	REYNAUD-GAULMIN JOHENNE ET NICOLAS	167 RUE DU METRAS	CLOTURE	17/03/2026	FAVORABLE 2026-070 30/04/2026
DP0380152600022	CLERC EDITH ET THIERRY	2 RUE DU STADE MAISON 2	VERANDA	31/03/2026	FAVORABLE 2026-069 30/04/2026

DP0380152600019	RENARD FLORIAN	317 SENTIER DE PRAT METRAT	EXTENSION+BASSIN DE RECUP EAUX PLUVIALES + TOITURE	06/03/2026	FAVORABLE 2026-065 30/04/2026
-----------------	-------------------	-------------------------------	--	------------	-------------------------------------

20h38 Arrivée de LAGER Corine

INFORMATIONS DIVERSES

RH :

- Deux agents du périscolaire sont en arrêt maladie. Afin de faciliter les remplacements une convention va être signée avec OSEZ.

INFORMATIONS :

- RDV ce jeudi 7 mai, M. le Maire a rencontré Madame LEFAURE afin de faire un point sur le local qu'elle occupe au sein du bâtiment associatif, mis gracieusement à disposition depuis le début de son activité. Faute de patientèle suffisante, elle est contrainte de cesser l'occupation du local. Un état des lieux de sortie est programmé le 6 juin 2026.
- RDV ce jeudi 7 mai, entre M. Le Maire, GUETAT Suzanne et CITYLIUM afin d'initier la préparation des illuminations de Noël.
- Ce jeudi 7 mai M. le Maire et Martial SIMONDANT se sont rendus à La Tour-du-Pin pour une présentation de solutions de « box médicale ».
- Réunion avec Toposcope, le compte-rendu est à venir.
- Terrasses de la Fontaine : locaux commerciaux plusieurs visites ont eu lieu notamment avec une agence immobilière, une boutique de prêt-à-porter, une psychologue. En attente de retour.
- Propriété Canel : Le projet prévoit la création de deux logements. M. le Maire a présenté les réflexions concernant la clôture ainsi que l'éventualité d'une préemption. Après débats, il a été décidé à la majorité de ne pas exercer le droit de préemption.

GUETAT Suzanne : S'enquiert de la date du fauchage. CROUZET Rémy indique que celui-ci est prévu pour la semaine prochaine.

SIMONDANT Martial : Suite au conseil communautaire du 27 avril, il conserve les mêmes délégations (Isère aménagement, SCOT et agence de l'urbanisme de Grenoble). Valérie MILARD est déléguée au SICTOM.

MABILON Sandrine :

- a rencontré avec Anne-Sophie FAVRE-NOVEL, la directrice de l'école maternelle. Des problématiques de circulation et de respect de l'intimité des enfants aux toilettes durant l'accueil ont été soulevées. Deux solutions sont envisagées :
 - Mettre en place un accueil délocalisé, sans présence des parents dans les couloirs, assuré par les enseignantes et les trois ATSEM.
 - Supprimer le passage aux toilettes durant ce temps, comme cela avait été fait pendant la période COVID.

Par ailleurs, la directrice signale un dysfonctionnement de son scanner depuis l'intervention de Bièvre Isère pour l'installation de la fibre.

- Avec le CCAS, il est envisagé d'organiser un goûter pour les aînés de plus de 80 ans le 11 juillet à 15h00 à la Salle de la Chaplanière, avec animations (jeux et musique).

- La commune participe aux Intervillages organisé à Domarin le 13 juin 2026.
- Concernant la fête des mères, les mamans de l'année ont été invitées mais aucun retour n'a encore été reçu. Les mamans d'enfants en situation de handicap ou atteints de longue maladie sont invitées à se signaler en mairie pour être mise à l'honneur. La cérémonie se déroulera le 30 juin 2026.

LAVERLOCHERE Jean-Yves : Signale des problèmes de chauffage dans la salle annexe. Un devis a été demandé pour le remplacement du robinet de radiateur. Le robinet du lavabo, très entartré, nécessite également une intervention des services techniques.

CROUZET Rémy : Belle réussite de la journée citoyenne avec la présence d'environ 50 personnes.

CALLAMARD Rémy : Travaille sur la nouvelle page Facebook de la Mairie, qui sera prochainement rendue publique. Une communication sera nécessaire afin de la faire connaître auprès des administrés.

AGENDA :

- Le 08/05 : Cérémonie
- Le 09/05 : Troc aux plantes
- Le 10/05 : Rallye du Sou des écoles
- Le 14/05 : Tournoi de foot de l'ACFC
- Le 15/05 : Rencontre avec la Maire de Charantonnay
- Le 22/05 : Visite de l'inspectrice de l'académie
- Le 26/05 et 29/05 : Election Prix Nord Isère par les élèves
- Le 30/05 : Festivités Fête des Mères
- Le 05/06 : Conseil Municipal

En l'absence de question nouvelle, la séance est levée à 22 heures 20.

Le Maire,
Julien ROUSSILLON



Le secrétaire de séance,
Rémy CROUZET

